CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, CQP, C

Rappel :Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive, ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, **les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification** : garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée et enregistré au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) » (Art L 363-1 du code de l'éducation)

hormis la surveillance pouvant être assurée par un titulaire du BNSSA, ou un BEESAN à jour de leur "révision"

Actuellement un club peut recruter pour l'encadrement de ses activités natation des personnes titulaires du BEESAN, du BEES2, du BEES3 ces personnes peuvent assurer la découverte, l'initiation, les apprentissages aux différentes disciplines **et l'entraînement**

Dans l'avenir, la formation au BEESAN va dispatraître, au profit de la formation au Brevet Professionnel des activités de la natation, BP, diplôme actuellement à l'étude. Les personnes titulaires du BP pourront assurer la découverte, l'initiation, l'apprentissage aux différentes disciplines mais **ne pourront pas entraîner.**

URGENT : Il faut trouver une solution à la formation de personnes ayant la fonction d'entraîner

La fédération et la DTN proposent la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle : **le CQP**
La formation du CQO doit permettre aussi d'assurer la découverte, l'initiation, l'apprentissage aux différentes disciplines sans pour cela passer par la formation du BP (formation longue et couteuse) et permettre de travailler quelques heures hebdomadaires dans les clubs

Projet de la fédération : créer un CQP

Non concurrence aux brevets d'Etat :

- Domaine de compétence délimité
- Autonomie réduite ou sous tutelle institutionnelle
- Champ d'exercice encadré
- Liaison avec les certifications fédérales et d'Etat
- Accessible par la VAE

Besoin à 2 niveaux :

- Un CQP certifiant les domaines de la découverte, l'initiation, les apprentissages
- Un CQP certifiant les capacités d'entraînement

Pour cela : Nécessité de réaliser une enquête à deux niveaux :

Les besoins (des présidents de clubs)
Les métiers et caractéristiques (des éducateurs sportifs)
d'où l'interêt pour la poursuite et la crédibilité de la démarche de nous mobiliser tous et de retourner le questionnaire qui vous a été adressé par vos CD au CIF (enquête anonyme),

pour appuyer sa démarche la FFN a besoin de 60% de retour au minimum, alors bougeons nous!!!!!!
,il y va de l'avenir de nos clubs et de nos activités !!!!